

## ***Le Crédit Foncier réfute les accusations d'UFC-Que Choisir***

Charenton-Le-Pont, le 10 février 2009

Le Crédit Foncier vient de prendre connaissance du communiqué d'UFC-Que Choisir, faisant référence à l'avis rendu par la DDCCRF du Val de Marne, sur la commercialisation de prêts à taux révisables entre 2004 et 2007, et transmis au Parquet.

Cet avis ne constitue ni une condamnation ni la saisine d'un tribunal en vue d'un procès et le Crédit Foncier regrette qu'il ait été rendu public. Le Crédit Foncier souhaite que les suites données par le Parquet permettent d'apporter rapidement, en toute transparence, des éléments contradictoires à cette mise en cause infondée.

D'ores et déjà le Crédit Foncier conteste vigoureusement cet avis et affirme n'avoir fait subir aucun préjudice à ses clients. Depuis 150 ans, la vocation du Crédit Foncier est d'accompagner ses clients dans la concrétisation de leurs projets immobiliers et de promouvoir les politiques du logement en France, notamment en matière d'habitat social. Tous les contrats qu'il propose sont conformes aux prescriptions légales et les collaborateurs, à l'écoute des clients, sont attachés à leur devoir de conseil.

La hausse brutale et momentanée des taux d'intérêts constatée depuis août 2007 a suscité des interrogations chez certains clients ayant souscrit un prêt à taux révisable. Le Crédit Foncier rappelle qu'il en a pris pleine conscience en proposant à l'ensemble de ses clients ayant souscrit un prêt à taux révisable, dès janvier 2008, des mesures exceptionnelles sécurisant leurs conditions de prêts et applicables rétroactivement au 1er août 2007. Seuls 121 ont souhaité saisir les services de la DDCCRF, malgré la baisse constatée des taux d'intérêt.

Le Crédit Foncier regrette le refus de tout dialogue de la part d'UFC-Que Choisir alors qu'avec chacun de ses clients, il a toujours entretenu et continue d'avoir un dialogue permanent.

Fidèle à sa mission d'intérêt collectif, le Crédit Foncier a permis à plus de 3 millions de français de devenir propriétaires de leur habitation au cours des 20 dernières années. Il continue à s'engager quotidiennement auprès de ses clients, à innover et promouvoir les prêts réglementés pour proposer de nouvelles solutions de financement adaptées à leurs besoins, et entend jouer pleinement son rôle dans la relance du marché de l'immobilier.

### **Contacts Presse**

Philippe Druart  
[philippe.druart@creditfoncier.fr](mailto:philippe.druart@creditfoncier.fr)  
01 57 44 80 14

Kayoum Séraly  
[kayoum.seraly@creditfoncier.fr](mailto:kayoum.seraly@creditfoncier.fr)  
01 57 44 78 34